



La mise en vente successive des crampons de Digne, Marquinhos et David Luiz (ci-dessus) avait fini par convaincre le club du sérieux de l'affaire.

## LE PSG N'EN A PAS FINI : EN OCTOBRE, UN AUDIT INTERNE A RÉVÉLÉ QUE 2 000 PIÈCES AURAIENT DISPARU, PRINCIPALEMENT CHEZ LES PROS

sont déférés devant le procureur de la République dans le cadre d'une procédure de comparution immédiate. Chefs d'accusation : vols pour l'un, recel pour l'autre. Un mois et demi plus tard, ils comparaissent libres devant la 23<sup>e</sup> chambre correctionnelle de Paris, tandis que le club de la capitale et Javier Pastore se portent partie civile. Une audience au cours de laquelle les deux prévenus font profil bas et se désolidarisent : Ladji continue d'affirmer ne pas connaître la provenance des affaires qu'il était chargé de mettre en vente, quand Antoine rapporte avoir voulu faire plaisir à des proches. Le PSG, lui, affiche des prétentions d'indemnisation très hautes : 18 341 euros au titre du préjudice matériel, 10 000 euros de demande de publication et 6 000 euros de préjudice moral. Au final, les deux compères s'en sortent sans trop de casse : Antoine écope de huit mois de prison avec sursis, tandis que Ladji est condamné à six mois de prison avec sursis.

C'est sur un autre plan que la décision du tribunal correctionnel parisien peut faire date dans le droit du sport. Et là encore, le club de foot parisien s'avère perdant dans l'affaire : «Le PSG faisait des demandes d'indemnisation très importantes, puisqu'il affirmait avoir été volé de l'équipement de ses joueurs, explique maître Alexandre-M. Braun, avocat du receleur. J'avais soutenu que le PSG n'avait pas de qualité à agir car seuls les joueurs sont propriétaires de leur équipement, qui leur est remis dans le cadre de leur contrat. Finalement, les suites judiciaires m'ont donné raison puisque, au cours de l'Euro 2016, Zlatan Ibrahimovic a disputé un match sous le maillot suédois avec des genouillères du PSG. Ce qui démontrait, jusqu'à l'absurde, que ce sont bien les joueurs qui possèdent leur équipement et non le club. Le tribunal avait fait droit à ma requête, de manière indirecte, en déboutant le club de sa demande de préjudice matériel. Il a donc considéré que quand on vole dans le vestiaire du PSG, le préjudice matériel est bien subi par les joueurs.»

Malgré ce précédent qui s'est donc terminé devant les tribunaux, le club de la capitale n'en a pas fini avec les disparitions d'équipement. En octobre dernier, un audit interne a été mené au sein de toutes les sections du PSG, et un nombre assez exorbitant de 2 000 pièces disparues, principalement chez les pros, aurait été relevé. Des prêts, des dons, des oublis... Plus rien à voir avec Antoine, qui a évidemment perdu son job chez Lancry. Toujours basé à Vauréal, il a complètement changé de voie puisqu'il a monté, quatre mois après sa condamnation, un business de DJ, sonorisation et éclairage de soirée. Des événements parfois sportifs, parfois people, au cours desquels il se hasarde parfois à quelques selfies avec les célébrités qu'il croise. Promis, c'est bien la seule chose qu'il garde de leurs rencontres. ● [asbourdet@lequipe.fr](mailto:asbourdet@lequipe.fr)

\* Les prénoms des prévenus ont été modifiés.